

SEANCE DU 17 AVRIL 2014

DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME
MAIRIE DE SAINT PIERRE DE MANNEVILLE
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
CANTON DE GRAND COURONNE

CONVOCACTION DU 11 AVRIL 2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL
SEANCE DU 17 AVRIL 2014**

Le 17 AVRIL 2014, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint Pierre de Manneville, s'est réuni sous la Présidence de Madame TOCQUEVILLE, Maire.
Présents : Mme TOCQUEVILLE Nelly, Mme Françoise AIRAULT, M Pascal BARREAU, M Jean BERNARD, M Jean-Pierre CAMIER, Mme Elodie CATHIEUTEL, M Jérôme GUICHARD, M Patrick JAQUET, Mme Brigitte MANZANARES, Mme Liliane MARQUIS, Mme Caroline NAYRAT, M David NION, M Stéphane PIGACHE, Mme Sabrina RAMOS, M Mathieu YOU
Secrétaire de séance : Liliane MARQUIS

POUR DELIBERATIONS :

**Objet : DELIBERATION N° 17/04/2014
APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL
DU 11 AVRIL 2014**

Le compte rendu du 11 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

**Objet : DELIBERATION N° 18/04/2014
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2013**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5212-1 et suivants,
Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 avril de l'année sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Madame Le Maire,
Considérant que pour ce faire, le Maire, doit quitter la séance et être remplacé par Mme AIRAULT, doyenne de l'assemblée,
Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

SEANCE DU 17 AVRIL 2014

FONCTIONNEMENT : dépenses : 482 699 .18€
recettes : 458 892 .91€

Résultat de l'année : - 23 806.27€

Mais un excédent cumulé de fonctionnement de 38 494.14€

INVESTISSEMENT : dépenses : 99 896.79€
recettes : 121 175.85€

Résultat de l'année : 21 279.06 €

Soit un excédent d'investissement de : 54 230.03 €

Après en avoir délibéré, hors de la présence de Mme TOCQUEVILLE, Maire,
Les membres du Conseil Municipal approuvent à 14 voix pour le compte de gestion 2013 et
le compte administratif 2013.

<p style="text-align: center;">Objet : DELIBERATION N° 19/04/2014 AFFECTATION DES RESULTATS 2013</p>

Suite au vote du compte administratif de l'exercice 2013, le Conseil Municipal constate :

un excédent de fonctionnement de 38 494.14 € compte 002
et un excédent d'investissement de 54 230.03 € compte 001

restes à réaliser :

dépenses : 2759 €
recettes : 5538 €
solde : + 2779 €

affectation des résultats :

38 494.14€ au compte 001 (solde d'exécution fonctionnement reporté)
54 230.03€ au compte 002 (solde d'investissement reporté)

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'affectation de ces sommes.

Objet : DELIBERATION N° 20/04/2014**VOTE DES SUBVENTIONS 2014**

	<u>2013</u>	<u>2014</u>
CLUB SPORTIF	2000	2100
FOYER RURAL	2000	2000
COOPERATIVE SCOLAIRE	3460	2960
CLUB RETRAITES	1000	800
SAUVEGARDE BOUCLES	400	400
PROJET ECOLE	2060	2060
ASSOCIATION SALLE POLYVALENTE	500	500
ASSOCIATION CHASSE	155	155
ASSOCIATION BOUCLE SOLIDAIRE	150	150
VOIX SUR SEINE	383	383
ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS	100	100
CHORALE VAL DE LA HAYE	100	100
AMIS DU MANOIR	250	100
TOTAUX	12558	11808
CCAS	5700	3000

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'attribution de ces subventions.

Objet : DELIBERATION N° 21/04/2014**VOTE DES TAXES 2014**

Mme Tocqueville propose une augmentation des taux des taxes rendue nécessaire par la réalité financière 2014 due à une diminution des dotations de l'état et la volonté de poursuivre des investissements dans la Commune. Suite à une étude comparative des différents taux de la Boucle, notre Commune a les taux les plus bas.

La commission « finance » a proposé d'appliquer un taux de 3% pour l'ensemble des taxes.

SEANCE DU 17 AVRIL 2014

Taxe habitation : 11.39%
Foncier bâti : 20.37%
Foncier non bâti : 45.34%

Le Conseil Municipal décide à 15 voix pour, d'augmenter les 3 taxes telles que proposées.

Objet : DELIBERATION N° 22/04/2014

VOTE DU BUDGET 2014

Prévisions budgétaires :

FONCTIONNEMENT : 505 284.00.€ équilibré en dépenses et en recettes
INVESTISSEMENT : 341 859.00 € équilibré en dépenses et en recettes

Le budget est adopté à 15 voix pour.

Objet : DELIBERATION N° 23/04/2014

PERSONNEL COMMUNAL :AVANTAGES EN NATURE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que les personnels communaux en charge :

- de la cuisine à la cantine scolaire bénéficient de la fourniture gratuite des repas,
- les personnes surveillant la garderie périscolaire bénéficient d'un avantage en nature soumis :
 - à l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 82 du Code général des Impôts concernant la détermination du revenu imposable ;
 - aux cotisations sociales en vertu de l'article L. 2421 du Code de la Sécurité sociale ;
 - à la cotisation sociale généralisée (CSG) en vertu de l'article L. 1362 du Code de la Sécurité sociale ;
 - à la cotisation pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) conformément à l'article 14 de l'Ordonnance 9650 relative au remboursement de la dette sociale.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette question.

Le Conseil municipal après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,

vu le Code général des Impôts, et notamment son article 82 ; vu le Code de la Sécurité sociale, et notamment ses articles L. 1362, L. 2421 et R. 2421 ;

vu l'Ordonnance n° 9650 relative au remboursement de la dette sociale, et notamment son article 14 ;

DÉCIDE, à l'unanimité,

- d'ACCORDER la fourniture gratuite des repas aux personnels communaux titulaires, stagiaires et contractuels, assurant une mission de cuisinière.

SEANCE DU 17 AVRIL 2014

- d'ACCORDER la gratuité de la séquence de garderie pour le ou les enfants du personnel communal fréquentant ce service.
- de PRÉCISER que la valeur dudit avantage sera soumise à l'imposition sur le revenu et aux prélèvements de cotisations sociales, de la contribution sociale généralisée et de la contribution au remboursement de la dette sociale ;
- de PRÉCISER également que cet avantage sera calculé mensuellement pour chaque agent concerné au prorata du nombre de repas qu'il aura effectivement pris au cours du mois précédent ou au nombre de séquences facturées;
- de DONNER POUVOIR à Madame le Maire, en tant que personne responsable, pour prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

et RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission à Monsieur le Préfet de Seine Maritime.

Stéphane PIGACHE informe les membres du Conseil Municipal que Mme TOCQUEVILLE a été élue 2^{ème} Vice-présidente de la CREA déléguée aux petites communes et à la territorialisation (pôles de proximité) et Présidente de la commission des petites communes.

DIVERS :

Mme TOCQUEVILLE donne lecture d'un courrier reçu du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande concernant la gestion de la parcelle communale du panorama du Gîte du Valnaye.

Ce site a été aménagé depuis plusieurs années par l'Association du gîte du Valnaye pour en faire un panorama. Elle a bénéficié de subventions de « l'ex-CAR » pour l'entretien de cet espace mais les aides n'ont pas été renouvelées.

L'équipe municipale précédente avait sollicité, en 2013, le parc, pour un entretien à titre gracieux, ce qui a été réalisé.

Ce site est encombré de plantes invasives. A la suite de cette intervention, le parc a fait des propositions financières pour l'entretien du site. Celles-ci restent très élevées.

L'ancienne équipe municipale avait déjà refusé ces devis et Mme le Maire demande à la nouvelle équipe de se prononcer sur ces propositions. Les membres du Conseil Municipal refusent ces offres. Pascal BARREAU propose de replanter des arbres : noyers, hêtres afin d'enrayer la prolifération.

Mathieu YOU va se renseigner auprès de l'Idefhi afin d'envisager un éventuel partenariat.

TOUR DE TABLE :

Stéphane PIGACHE informe les membres du Conseil que l'Assemblée Nationale a adopté la proposition de la loi sur le « zéro phytosanitaire » pour les collectivités locales. Tout produit de ce type sera interdit dès 2020 et en 2022 pour les particuliers. Il en conclut que les agents d'entretien continueront à brûler les herbes au désherbeur thermique et il envisage de repenser une gestion différente des espaces verts.

Pascal BARREAU propose de poser des toiles au pied des panneaux de signalisation.

Mme TOCQUEVILLE annonce qu'elle a signé la rétrocession du clos Jean et que désormais les voiries et les réseaux appartiennent à la Commune.

Mme TOCQUEVILLE informe les membres du Conseil qu'elle a assisté à une réunion, à l'initiative du maître d'ouvrage, pour l'aménagement paysager du « rond-point Agglo Vélo ». Celui-ci propose des interventions consistant à combler les dénivelés et à ressemer du gazon.

Les conjoints Gainville ont été sollicités afin que la CREA puisse acheter une bande d'un mètre de large de terrain pour permettre la circulation sécurisée des piétons dans la courbe du rond-point.

SEANCE DU 17 AVRIL 2014

Caroline NAYRAT signale qu'au « 21 rue de St Pierre », la haie s'élargit sur le trottoir ; un courrier sera adressé au notaire concerné.

Jean-Pierre CAMIER pose le problème d'un arbre à tailler en haut à gauche de la Rue de St Pierre en lisière de la route forestière. Le nécessaire va être fait.

Jean BERNARD s'étonne que la Préfecture ait déclaré l'équipe municipale sous une étiquette « divers gauche ». Mme TOCQUEVILLE lui répond qu'elle a protesté auprès de ses services, et qu'il s'agit d'une erreur qui sera réparée.

Elle propose de faire un rectificatif dans le prochain bulletin municipal.

Sabrina RAMOS demande des informations sur le mail adressé par Orange à Logéal Immobilière.

Mme TOCQUEVILLE répond qu'elle n'a pas d'éléments complémentaires.

David NION indique qu'il a assisté aux 40 ans de la fête du Parc. De 6 à 8000 visiteurs ont fréquenté cette journée, par ailleurs fort intéressante.

Françoise AIRAULT rappelle la chasse aux œufs, lundi 20 avril au matin, dans le parc du Manoir : RDV à 10H30 pour tous les enfants de la Commune, devant le Foyer Rural.

Prochain conseil le 20 juin à 20H30